FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

Edition du "REVEIL DU NORD" Lille

Samedi 17 Novembre 1923

LE NUMERO 15 CENTIMES

Bureaux : 30, rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville TOURCOING

Le Gouvernement trompe les Sinistrés

Nos lecteurs ont appris que la Commission des Régions Libérées, réunie le 14 novembre dernier, avait examiné le projet de budget des dépenses recouvrables pour l'exercice 1924 et élevé certaines critiques graves, portant avant tout sur la réduction de trois milliards environ, opérée sur les crédits mis à la disposition des sinistrés.

Le Gouvernement en prend vraiment à son aise avec les sinistrés et ce ne sont point les communiqués officieux, des discours officiels qui pourront y changer quoi que ce soit.

Le crédit affecté au service des emprunts du Crédit National pour l'année 1923 était fixé à six milliards.

Nous affirmons qu'il n'a été émis que pour cinq milliards de ces titres.

Que l'on n'aille pas croire surtout que ces cinq milliards furent jugés suffisants par le Crédit National pour la nécessité de sa Trésorerie.

Cet établissement financier en avait et en a surtout le plus pressant besoin.

Nous affirmons que le Gouvernement, malgré les instantes démarches faites auprès de lui, a refusé au Crédit National l'autorisation d'émettre la dernière tranche.

Depuis un certain temps, le Crédit National n'est en mesure de payer en argent que les titres K, c'est-à-dire les titres de non-emploi payables en dix annuités, sur demande du sinistré envoyée au Crédit National quinze jours avant chaque échéance.

Faute de fonds, les réquisitions parvenues au Crédit National depuis le 1er novembre ne pourront pas être payées.

Le milliard dont les sinistrés ont été frustrés aurait pu assurer la liquidation de ces réquisitions.

Ce milliard, on nous le doit ; il nous le faut ! Ou l'on saura dans nos régions qu'une loi est un chiffon de papier et que la République ne peut pas assurer le respect des décisions parlementaires.

Je sais que le placement de certains emprunts de villes et de départements sinistrés n'est pas toujours chose facile, même à l'étranger.

Mais je ne serai démenti par personne en avançant que les titres du Crédit National trouvent, parmi les petits épargnistes, une clientèle abondante.

M. le ministre des Finances, tout dernièrement, passait l'aveu de son refus d'autoriser l'émission de ce sixième milliard.

Il ajoutait qu'il assurerait sur les fonds de sa trésorerie le paiement des réquisitions, jusqu'à concurrence de 5 à 600 millions.

Nous attendons la réalisation de sa promesse.

Cette carence est d'autant plus lamentable que ce sont les petits et moyens sinistrés qui dansent aujourd'hui devant le buffet.

Autre supercherie :

Nous lisons, toujours dans le projet de loi du budget spécial (page 11, tome 2), présenté par le Gouvernement, que le montant des emprunts du Crédit National, qui seront autorisés en 1924, a été fixé à la même somme.

Et on peut lire encore que, pour calculer le crédit effectué à ce service, on s'est basé sur les émissions effectuées en 1923, soit cinq milliards.

Ainsi présenté, le projet apparaît comme un trompe-l'œil et même comme une supercherie.

Et il semble que les émissions effectuées en 1923, soit cinq milliards, représentent le montant des emprunts autorisés.

Il n'en est rien, puisque j'ai démontré que cette institution financière avait autorisé à émettre six milliards.

La commission des Régions Libérées estime que le chiffre de six milliards peut et doit être laissé au Crédit National sans possibilité d'emprunt en 1924.

Et je vais démontrer que cette somme ne sera pas encore suffisante.

Par la loi de finances du 18 juillet 1923, le montant des obligations décennales qui devaient être distribuées au cours de cette même année était fixé à trois milliards deux cent cinquante millions.

Le Gouvernement propose de fixer le chiffre de ces obligations à deux milliards.

Et il néglige de nous en indiquer le type.

Il faut espérer que la Commission des Finances rétablira pour 1924 le chiffre de l'année antérieure et l'élèvera à tout le moins trois milliards.

Les chiffres, s'ils sont ainsi rectifiés, ne seront pas encore suffisants pour assurer la reconstitution selon le rythme indiqué par le Gouvernement lui-même dans l'exposé des motifs du projet de loi.

Pour en être convaincu, il suffit de se reporter toujours à l'exposé des motifs, page 12, où je lis :

« On peut estimer à un peu plus de trente milliards les sommes encore nécessaires « au 1er janvier pour parachever notre œuvre et assurer intégralement le rétablissement des départements dévastés dans « leur ancienne prospérité. En prenant pour « base les prévisions actuelles, on peut dire « que la reconstitution sera pratiquement « achevée dans un délai de trois ans. A « la fin de 1926, la reconstitution immobilière, foncière et agricole sera un fait « accompli... »

Et, un peu plus loin :

« ...L'Etat n'aura plus qu'à financer des « travaux qui, par leur nature même, doivent s'échelonner sur une plus longue période ou dont les bénéficiaires préfèrent, pour des raisons diverses, différer « l'achèvement... »

Prenons le chiffre de trente milliards de M. de Lasteyrie qui, on voudra bien me croire, ne l'a pas enflé à plaisir, et le délai de trois ans jugé nécessaire pour parachever l'œuvre de reconstitution. C'est un crédit de dix milliards qui doit être affecté uniquement au service des indemnités pour dommages de guerre.

Nous sommes loin de compte ! Il y aurait quelque manque de pudeur à pratiquer, autour des ruines non encore réparées, le bourrage des crânes.

Léon ESCOFFIER,
Député du Nord.

LIRE EN CINQUIEME PAGE

LE RÉVEIL DU CINÉMA

Signe des temps en Allemagne

UNE VOITURE DE BOULANGER PROTEGEE CONTRE LES PILLARDS PAR LES POLICIERS DANS UNE RUE DE BERLIN

LA VIE TOUJOURS PLUS CHÈRE

Le rôle néfaste des intermédiaires

Les producteurs ne sont pas toujours responsables de la hausse du coût de la vie

Le problème du coût de la vie occupe maintenant tous les esprits. Il est discuté dans les bureaux luxueux des conseils d'administration des grosses industries, comme dans l'humble maison de l'ouvrier du faubourg, à la ville comme à la campagne, sous le toit de la vieille ferme campagnarde comme dans les corons surpeuplés des grosses agglomérations industrielles. Comment résoudra-t-on le problème ? Comment parviendra-t-on à enrayer ses néfastes effets ? Chacun expose son point de vue, chacun apporte ses suggestions, chacun défend sa cause. Les réunions succèdent aux conférences plus ou moins officielles. Aucun résultat pratique, cependant, n'est atteint. La hausse continue, régulière, inexorable, frappant tous les objets et denrées nécessaires à l'existence.

Qui porte la responsabilité de cette hausse dont sont surtout victimes les classes laborieuses ? Le producteur ? Le cultivateur ?

Ecoutons-le parler. Il sait se défendre, et il faut bien reconnaître que ses arguments ne sont pas toujours entachés de mauvaise foi.

Dans une lettre qu'il nous adresse, un cultivateur des environs de Douai nous écrit :

L'intermédiaire responsable

La mentalité toute spéciale d'après guerre qui veut que l'on gagne gros en très peu de temps, n'est pas une des moindres causes de la vie chère. Avant guerre on aspirait, vers la cinquantaine bien sonnée, à jouir de quelques économies après une vie de travail bien remplie ; aujourd'hui, on veut faire fortune en trois ou quatre années. Pour y arriver, on augmente à l'envi les prix de vente, et la marchandise se trouve d'autant majorée pour le consommateur qu'elle doit satisfaire les appétits d'intermédiaires plus ou moins voraces. Se produit-il une baisse momentanée à la base, chez le producteur ? Jamais le consommateur ne s'en aperçoit. Quelques exemples, facilement contrôlables, suffiront à le prouver.

En 1920, les *lins* sur pied se sont vendus dans la région de Douai de 0 fr. 20 à 0 fr. 50 le kilo, alors que l'année précédente les cours avaient atteint et même dépassé 1 fr. 50. Le consommateur s'en est-il aperçu les années suivantes ? Le prix de la toile n'est-il pas resté le même ?

Et la *viande* ? En 1920, j'ai vendu un jeune taureau de 3 ans à raison de 4 fr. 25 le kilo sur pied. En 1921, un autre taureau de même race, de même poids, de même qualité, ne valait plus que 2 fr. le kilo, selon MM. les Bouchers. Cette baisse s'est manifestée sur toutes les catégories de bétail, sauf le porc, dans les mêmes proportions. Le prix de la viande a-t-il baissé ?

Des veaux ont été abattus chez moi et chez d'autres cultivateurs. Tout en vendant la viande à un prix inférieur, le bénéfice était encore de beaucoup supérieur au prix d'achat offert par le boucher !...

A la même époque, nous vendions les cuirs 2 et 3 francs pièce. Le boucher avait, lui aussi, à subir la baisse, les cuirs verts étant presque invendables. Lorsque ces cuirs ont été préparés, ont-ils amené une baisse sur les chaussures, sur les harnais. La matière première avait cependant subi une baisse considérable.

Les pommes étaient très abondantes l'an dernier, au point de valoir 2 et 3 francs les 100 kilos pour celui qui voulait les ramasser. Certains cultivateurs ont été jusqu'à renoncer à leur récolte, les frais de main-d'œuvre ne compensant pas son produit. Les pommes de table valaient sur place de 10 à 15 francs les 100 kilos. Combien les citadins les ont-ils payées ?

Les pommes de terre sont tombées l'an dernier à leur prix d'avant-guerre. S'en est-on rendu compte dans les grosses agglomérations ?

Peut-on demander aussi pourquoi, en 1919, les meuniers vendaient leur son 42 francs les 100 kilos, alors que le prix du blé dépassait 100 francs, et pourquoi ils le vendaient plus de 50 francs quand le blé était à 90 et 95 francs ?

Ces quelques exemples, qu'on pourrait à volonté multiplier, sont significatifs, ajoute notre correspondant bénévole. Dans toutes les branches de l'agriculture, nous nous rendons compte du rôle néfaste des intermédiaires. Les vrais responsables de la hausse sont moins les producteurs que les milliers d'intermédiaires, qui s'accaparent des produits pour en tirer le plus large bénéfice possible, sans se soucier naturellement des intérêts de la collectivité.

Remarques nécessaires

Notre correspondant va peut-être un peu loin en innocentant complètement les producteurs, auxquels il appartient. Nous en connaissons, pour notre part, qui ne se font aucun scrupule de majorer leurs prix dès qu'ils le peuvent. Ses remarques, cependant, ne manquent pas de justesse dans une certaine mesure. Les intermédiaires sont, parfois utiles, indispensables même, mais leur rôle devient au plus haut point néfaste quand leur nombre, comme c'est le cas maintenant, va chaque jour augmentant entre le producteur et le consommateur.

L'idéal serait, certes, de mettre la production en rapports directs avec la consommation, par la création de coopératives de producteurs et de consommateurs. Cette solution, souventes fois envisagée, n'est jamais entrée sérieusement en voie de réalisation. Les Pouvoirs publics, de leur côté, n'ont jamais tenté d'efforts sérieux pour refréner la spéculation et pour modifier le système économique actuel, préjudiciable à la collectivité.

Tant que la lutte contre la vie chère ne se bornera qu'à des discours et à des protestations stériles, rien n'empêchera la hausse de se produire et de se perpétuer.

Marcel POLVENT.

Un million raflé aux dommages de guerre

L'inculpé, Gardes, de Lille, prouvera-t-il son innocence ?

Dans notre numéro du 14 novembre courant, nous avons signalé la prévention qui pesait sur M. Pierre Gardes, 35 ans, marchand de vieux métaux, demeurant 64, boulevard des Ecoles, à Lille, qui s'était rendu acquéreur, avant-guerre, de la distillerie d'Hallum, à la Chapelle-d'Armentières, et à qui l'on reprochait d'avoir déposé un dossier de dommages s'élevant en valeur actuelle à 1.440.000 francs pour des immeubles et un matériel qui, aux dires des témoins, avaient été inexistants. L'affaire avait été renvoyée au 15 courant, pour plaidoirie.

Hier, à 10 h. 15, le tribunal correctionnel réuni en séance, donne la parole à Me De Lauwereyns, avocat de l'Etat, partie civile.

Après avoir serié les dommages de guerre dont M. Gardes peut être titulaire, l'avocat de l'Etat démontre qu'en ce qui concerne, uniquement, la distillerie de La Chapelle, il y a part à faire entre les dommages réclamés, immeubles bâtis et matériel.

S'appuyant sur une correspondance déposée au dossier, et sur la déposition de M. ..., contrôleur des contributions indirectes, il jette dans le débat, en terminant, que le prévenu aurait omis de donner connaissance d'avenants de polices d'assurances réduisant sa garantie, et conclut en demandant le remboursement de la somme de 693.570 fr. perçue à titre d'avance et d'acompte, avec insertion dans dix journaux de la région, en stipulant que l'Administration s'efforce de découvrir les fauteurs d'infractions, et non d'étouffer les scandales.

M. le substitut Donnat déclare au début de son réquisitoire, qu'en soutenant de la façon la plus ferme, la prévention, il entend, après l'exposé très complet de l'avocat représentant l'Etat, faire la transition entre l'enfer de la partie civile et le paradis qu'entendra le prévenu Gardes aux paroles de ses défenseurs.

Pièces en main, il établit la collusion frauduleuse, se basant notamment sur les témoignages de MM. Cornette et Bacou.

Il termine, sans conclure à une peine, mais laissant apparaître sa façon de penser, en disant qu'il ne veut pas faire de démagogie, — qu'il n'y a pas de gros et de petits sinistrés, — simplement des délinquants ; il ajoute que c'est l'Allemagne qui doit payer, et que la dette est sacrée, parce qu'établie par la France avec la plus grande parcimonie.

A 18 heures, l'audience est levée et renvoyée au lendemain pour les plaidoiries de Me Selosse et Me Bataille, avocats de M. Gardes.

La grève partielle des mineurs unitaires

Elle n'affecte que légèrement nos trois bassins houillers

On sait que la Fédération Unitaire des Travailleurs du Sous-Sol avait lancé un manifeste invitant les mineurs à se mettre en grève le 15 novembre, afin d'appuyer par une démonstration nationale une revendication de salaires, car elle estimait insuffisante l'augmentation récemment accordée aux mineurs à la suite des entrevues de Douai.

Dans le bassin d'Anzin

Le nombre des chômeurs est insignifiant dans les cinq concessions du bassin d'Anzin.

Le travail est normal aux Mines de Crespin Thivencelles et Vicoigne. Aux Mines de Douchy, le nombre des chômeurs s'élève à 280.

Aux Mines d'Anzin, il y eut 460 absences sur 4.500 ouvriers, ce qui fait pour la journée de jeudi 1.160 manquants.

Dans le bassin de Douai

La situation était la suivante dans le bassin de Douai, à la descente du matin :

On comptait à la Compagnie d'Aniche, sur 6.950 ouvriers, 1.650 grévistes.

A la Compagnie de l'Escarpelle, on comptait sur 3.419 ouvriers, 261 grévistes.

Enfin, à la fosse Agache, à Fenain, qui appartient à la Compagnie des Mines d'Anzin, il y avait 225 grévistes sur 631 ouvriers.

Mines d'Azincourt, pas de grévistes, sur 296 ouvriers.

L'après-midi

Mines d'Aniche, 1637 grévistes sur 3.755 ouvriers.

Mines de l'Escarpelle, 74 grévistes sur 515 ouvriers.

Mines d'Azincourt, 6 grévistes sur 151 ouvriers, etc...

Pour les diverses Compagnies, un total de 189 grévistes sur 4.954 ouvriers de la descente de l'après-midi. Le calme est complet partout.

Le communiqué du Syndicat Unitaire

Voici, d'autre part, le bulletin de grève du Syndicat unitaire.

« Le mot d'ordre de grève lancé par la Fédération unitaire a été très bien suivi dans le bassin d'Aniche.

Dès ce matin, le nombre des descentes était insignifiant dans les principales fosses, notamment aux fosses Gayant, Bernard, Desjardins, de Sessevalle, dans lesquelles le nombre des descentes n'a pas dépassé 250 en tout, sur près de 3.000 ouvriers. Au poste du soir, le nombre des descentes a été encore plus restreint. Dans l'ensemble de la concession, le pointage des cartes donne un total de près de 6.000 grévistes.

Une belle manifestation s'est déroulée cet après-midi aux alentours de la fosse de Sessevalle, où le nombre des descentes pour le poste de l'après-midi fut seulement de 18 sur 650 ouvriers.

Pour les autres puits, grévistes un peu tard, la grève sera totale demain.

Les mineurs ne se laisseront pas intimider par le déploiement des forces de gendarmerie auquel se livre le gouvernement dans chacune des fosses. Coûte que coûte, ils livreront la bataille. »

Peu de chômeurs à Gransac

Gransac, 15. — Répondant à l'appel de la Fédération Unitaire, un nombre peu élevé de mineurs ne sont pas descendus.

Mouvement général dans le Gard

Nîmes, 15. — La grève s'est déclanchée ce matin aux Mines de Rochebelle.

Il n'y a eu aucune entrée dans les mines ce matin.

D'autre part, on annonce que les mineurs du bassin du Gard, réclamant une augmentation de 3 francs, ont cessé le travail ce matin.

Par contre, le travail continue dans les Mines des Bouches-du-Rhône.

On espère, pour demain, la conclusion d'un accord, sans recours à la cessation du travail.

Grève aujourd'hui à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 15. — Le Comité Fédéral des Mineurs a invité ses adhérents à cesser le travail demain vendredi, pour répondre à l'insuffisance des offres patronales.

Le Sixième Milliard des Sinistrés

Une nouvelle entrevue demandée à M. de Lasteyrie

Paris, 15. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni sous la présidence de M. Hayez.

Celui-ci a rendu compte de l'entretien que le bureau a eu avec le ministre des finances au sujet du budget des dépenses recouvrables pour l'année 1924.

Il a fait connaître que le bureau avait formulé au nom du groupe, *les réserves les plus expresses* sur les réductions de crédit que comporte ce budget par rapport à celui de 1923.

MM. René Lefebvre et Rillart de Verneuil ont fait part de la délibération qui a été prise par la commission des régions libérées de la Chambre et après des observations de MM. René Coûte et Lucien Hubert, le groupe a décidé de demander une nouvelle audience au Ministre des Finances, pour obtenir de lui des précisions et des explications complémentaires.

Justifications de remploi et obligations décennales

M. de Lubersac signale l'illégalité de la circulaire ministérielle du 5 octobre dernier, d'après laquelle les sinistrés seraient obligés de fournir des justifications de remploi d'un montant égal à la valeur nominale des obligations décennales qu'ils ont reçues en paiement, alors que l'article 8 de la loi du 18 juillet 1923 les en dispense jusqu'à concurrence de la valeur en Bourse de ces obligations.

Le Groupe a décidé ensuite de donner son approbation à une proposition de loi déposée par M. Bosquette ayant pour objet d'appliquer ces mêmes dispositions aux justifications que doivent produire les sinistrés qui reçoivent des obligations décennales pour la reconstitution de leurs biens mobiliers.

Le temps d'aujourd'hui

Mauvais temps. Ciel très nuageux avec éclaircies, averses et grains, se recouvrant avec de nouvelles pluies. Vents d'ouest à sud-ouest, 4 à 6 mètres. Température 3°.

Notre Concours des Célébrités

LA GRANDE SALLE OU S'EFFECTUE LE CONTROLE ET LE TIMBRAGE DES BULLETINS DE VOTE (Photo, Réveil)

Le Communiqué du Concours

Les opérations du dépouillement se sont poursuivies, hier, avec acharnement. Faidherbe et Jean-Bart ont héroïquement défendu et maintenu leurs positions. Ils tiennent toujours la tête. Derrière eux, viennent en ordre très serré Racine, La Fontaine, Alexandre Dumas. Mais le Pas-de-Calais ne nous réserve-t-il pas des surprises ? Robespierre, en tous cas, est en bonne posture sur toutes les listes qui nous parviennent du pays noir et l'Incorruptible s'avère comme un concurrent redoutable.

Les Lillois restent fidèles à Jeanne-Maillotte, au maire André, à Desrousseaux. Les Valenciennois continuent à en tenir pour Watteau et Carpeaux. Enfin, les Douaisiens ne peuvent s'empêcher de prôner la tendre et douce Marceline Desbordes-Valmore. Le patriotisme local rend la lutte si ardente qu'il est impossible, à l'heure actuelle, de formuler des pronostics qui seraient, sans doute, demain, inexacts. Il faut donc s'armer de patience.

**

Le dépouillement est un travail aride et desséchant. Pour un observateur, il offre cependant un certain intérêt. La lecture des bulletins de vote suffit, en effet, à révéler le caractère et tempérament des concurrents. Les artistes qui ont généralement une bonne opinion d'eux-mêmes n'hésitent pas à classer en tête les peintres ; les enfants votent pour les grands guerriers, les femmes au cœur tendre donnent leurs voix à Racine, les romanesques et les chercheurs d'aventures mettent au-dessus de tous Alexandre Dumas ; les idéalistes se groupent autour du poète Samain ; enfin, les gens légers, frivoles, distraits, insouciants, infidèles, gardent une tendresse particulière au bon La Fontaine : ce culte pourrait bien valoir un classement très favorable au célèbre fabuliste.

LA FRANCE ISOLEE

Nos Alliés laisseront agir l'ex-Kaiser

L'Angleterre en a prévenu la France, l'Italie fera de même et la Belgique suivra le mouvement

Paris, 15. — La « Chicago Tribune » publie l'information suivante, que nous reproduisons sous toutes réserves :

Le gouvernement anglais a informé son ambassade à Paris, que la Grande-Bretagne ne participera à aucune mesure dirigée contre le kronprinz et ne protestera pas contre le retour éventuel de l'ex kaiser.

Le gouvernement anglais estime que les alliés ne possédant aucun moyen d'exercer une pression sur l'Allemagne, même l'occupation de Hambourg ou de Francfort par les Français n'obligerait pas l'Allemagne à expulser l'ex-kronprinz.

De son côté, M. Mussolini ne veut participer à aucune opération militaire ou navale dirigée contre l'Allemagne.

La Belgique, depuis le communiqué américain, réserve ses décisions. Le cabinet de Bruxelles annonce qu'il ne dispose pas de troupes pour des occupations nouvelles.

Wilhelm partirait en Italie

Rome, 15. — On publie une dépêche de Bolzano, annonçant que le cinquième fils de l'ex kaiser, Albert de Hohenzollern, séjourne actuellement à Merano, en compagnie de deux officiers hollandais.

Le bruit court que l'ex-kronprinz aurait demandé un passeport pour l'Italie et qu'il viendrait rejoindre son frère.

Le Chancelier est rassuré sur son hôte impérial

Londres, 15. — Le docteur Stresemann a déclaré qu'il est convaincu que le kronprinz n'a aucunement l'intention de se mêler, ni aux intrigues militaristes, ni à tout autre intrigue, et qu'il gardera sa promesse de ne pas s'immiscer dans la politique.

« Hurrah Ludendorff ! »

Berlin, 15. — Un cortège de manifestants a défilé, ce soir, dans les rues aristocratiques de l'ouest de Berlin, en chantant le « Deutschland Uber Alles » et en acclamant Ludendorff.

Le cabinet Stresemann prêt à être renversé

Berlin, 15. — M. Stresemann n'a pas dissimulé au chef du parti socialiste, M. Muller, qu'il serait désireux de voir le Reichstag continuer ses vacances. Le parti socialiste n'est pas disposé à tolérer plus longtemps l'état de choses anticonstitutionnel actuel.

De l'avis unanime, le Reichstag sera convoqué mardi et le premier jour, le chancelier sera renversé.

Un complot en Allemagne

Berlin, 15. — D'après la « Deutsche Zeitung », des opérations de police auraient amené la découverte d'un vaste complot communiste.

Une organisation centrale existerait à Berlin ; 15 personnes ont été arrêtées. Elles auraient eu pour mission de se renseigner sur l'attitude de la Reichswehr en cas d'insurrection.

On croit plutôt, néanmoins, que les gens les plus dangereux sont les nationalistes.

Les propositions belges pour les mines de la Ruhr acceptées

Bruxelles, 15. — Des accords seront conclus jeudi avec plusieurs représentants des mines de la Ruhr. Les propositions belges ont été acceptées.

La question des livraisons faites à titre des réparations pour le compte du Reich reste en suspens.

L'échange des wagons avec les Allemands

Dusseldorf, 15. — Hier a eu lieu le premier échange de wagons entre la régie franco-belge des chemins de fer et l'administration des chemins de fer allemands.

Quatre cents wagons couverts ont été remis aux Allemands à la gare frontière de Dortmund.

De leur côté, les chemins de fer allemands ont fait parvenir à la régie, par la gare de Gerresheim, près de Dusseldorf, 200 wagons-tombereaux pour le transport du combustible.

Une entrevue cordiale entre Alliés et Allemands

Paris, 15. — Le gouvernement allemand a repris sa participation aux travaux du tribunal arbitral mixte franco-allemand et assure la réinstallation de son agence au siège même de la juridiction.

Le président a salué les agents allemands, souhaitant que leur présence signale le commencement d'une nouvelle période de rapports cordiaux. M. Von Hagens a remercié, sincèrement ému.

Il fut également salué par M. Jaudon, agent général français.

La livre vaut plus de 80 francs

La livre vient encore de faire un bond formidable sur le marché parisien. Cotée mardi à 78 fr. 35, elle a trouvé acheteurs, jeudi, à 80 fr. 21. Rappelons qu'il y a une semaine, la livre valait 77 fr. 27.

Quant au dollar, il suit une progression moins régulière : 17 fr. 40, il y a une semaine ; 18 fr. 87 mardi et 18 fr. 475 jeudi.

Le crime de Loos-lez-Lille

Une piste serait-elle suivie ?

L'enquête menée par la deuxième brigade mobile, sur le crime de Loos, n'a donné, jusqu'à présent, aucun résultat intéressant.

On sait que les économies de la victime ont été retrouvées intactes dans une armoire du premier étage de la maison qu'elle habitait, soit une somme de 1.200 francs en numéraire, 22 actions de 500 francs de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, un livret de caisse d'épargne constatant des versements s'élevant au total à 5.000 francs, ainsi que les titres de propriétés que M. Landry possédait rue Pasteur.

On se demande, en cette occurence, quel pouvait bien être le mobile qui poussa au crime l'auteur de cet assassinat ?

S'agirait-il d'un débiteur récalcitrant mis en demeure de rembourser sa créance ?

La police, paraît-il, ne serait pas éloignée de le croire...

Le cancer du sein guéri

Paris, 15. — Hier à la Société de Thérapeutique de Paris, le docteur Naame, de Tunis, a fait une communication avec présentation d'une malade guérie qui a fait sensation.

Il s'agissait d'un épithéliome ulcéreux du sein, donc un cancer, traité par des extraits d'organes desséchés.